

Mobility Management » Event

Tony De Mesel

Seminaire e-mobility iMove fait le point



Le 24 mars, iMove organisait un séminaire pour faire le point de la situation : où en est l'e-mobilité en général ? Et surtout, quelles sont les possibilités pour introduire l'e-mobilité dans les entreprises ?

Dans le cadre d'une enquête de Sylvia Heyvaert – associée à la VUB –, 69 utilisateurs fleet ont identifié les trois principaux avantages de la mobilité électrique :

- possibilité de recharger au travail ou à la maison
- faible coût de la consommation
- respect de l'environnement.

Et les inconvénients ? Le prix d'achat élevé, le rayon d'action limité, l'infrastructure de recharge insuffisante et la durée de la recharge. Pour 86% des personnes interrogées, les pouvoirs publics devraient consentir plus d'efforts financiers en faveur des chargeurs rapides, de la standardisation de l'infrastructure de recharge et des exonérations fiscales.

Membre du panel, votre serviteur a souligné que le choix du véhicule électrique devient heureusement de plus en plus fréquent. L'arrivée de modèles comme la Tesla Model S, la BMW i3 ou la VW e-Golf a amélioré la perception du véhicule électrique, qui ne séduit plus seulement les « écolos » mais aussi et surtout les « early adopters ». J'ai également attiré l'attention sur l'intérêt que suscite l'e-mobilité et sur le manque d'information qui entoure tous les aspects de la conduite électrique. Une plate-forme d'information serait une bonne chose.

Les travaux de Matthias Strobbe (chercheur post-doc, iMinds) montrent que le véhicule électrique est surtout apprécié dans les entreprises pour le covoiturage et comme utilitaire pour

les services techniques. Pour les déplacements domicile-travail, mieux vaut un hybride plug-in ou un électrique avec extension d'autonomie. Le véhicule électrique peut aussi jouer le rôle de voiture familiale à condition qu'un autre moyen de transport soit disponible pour les longues distances. À cet égard, on a rappelé l'intérêt des packages de mobilité, dans lesquels s'inscrivent les véhicules électriques. Dans la foulée, les participants ont demandé une meilleure coordination de la fiscalité et de la législation sociale en la matière.

Au cours du débat qui a suivi, Leo Van Geyt, de ThePluginCompany, a évoqué deux aspects pratiques importants mais souvent oubliés. D'abord la nécessité de ce qu'il appelle l'interopérabilité : avec une seule carte, l'utilisateur doit pouvoir accéder à toutes les bornes de recharge. Ensuite, dans le réseau électrique belge, la mise à la terre peut compliquer la recharge à domicile. En présence d'un conducteur neutre, il est tout simplement impossible de recharger certaines voitures. <